

SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 11 août 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

243-08-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 14 juillet 2018

1.1.2 Modification résolution 249-05-2012 - Procès-verbal du 28 mai 2012

1.2 Communication

1.2.1 Mme Latendresse - Donation de terrain

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 447-18 (Matières résiduelles)

1.3.2 Règlement 367-18-10 (Zonage Pavillon Bélair)

1.3.3 Demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs

1.3.4 Règlement 359-00 (Brûlage)

1.3.5 Dépôt des certificats (règlements 367-18-07, 367-18-08, 367-18-09)

1.3.6 Règlement 367-18-07 (Location d'une résidence)

1.3.7 Règlement 367-18-08 (Zonage résidentielle RU-5)

1.3.8 Règlement 367-18-09 (Zonage du centre culturel et communautaire)

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

3. Ressources humaines

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Centre culturel et communautaire

4.1.1 Ajout de gouttières

5. Sécurité publique

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

6. Réseau routier, transport

6.1 Rechargement partiel chemins Lac-Quenouille et Val-des-Lacs

6.2 Demande d'autorisation MTQ: balise de réduction de vitesse

6.3 Lignage des rues

6.4 Appel d'offre pour diesel

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 2013, chemin du Lac-Quenouille

7.1.2 Demande du 2054, chemin du Lac-Quenouille

7.2 Demande de PIIA

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Rapport Fête nationale

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 14 juillet 2018

244-08-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 14 juillet 2018.

1.1.2 Modification résolution 249-05-2012 - Procès-verbal du 28 mai 2012

245-08-2018

CONSIDÉRANT une demande provenant de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité, de modifier la résolution 249-05-2012 en remplaçant :

« Monsieur Gilles Séguin, ingénieur forestier, MRC des Laurentides »
par « Monsieur Gilles Séguin, coordonnateur en foresterie, MRC des Laurentides ».

1.2 Communication

1.2.1 Mme Latendresse - Donation de terrain

246-08-2018

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Claire Gagnon Latendresse à l'effet de céder le terrain matricule 3619-83-0208;

CONSIDÉRANT QUE le terrain offre un potentiel d'aménagement municipal pour le service de la voirie;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à la majorité, messieurs Jacques Hébert, pour cause de raisons économiques et Daniel Kempa, conseillers étant dissidents, de mandater la firme Rado, Corbeil et

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

Généreux, arpenteurs-géomètres pour obtenir une description technique ainsi qu'un notaire pour préparer le contrat de donation.

Le maire et la directrice générale étant autorisés à signer tout document pour réaliser la présente.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 447-18 (Matières résiduelles)

247-08--2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 447-18 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 447-18 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles.

1.3.2 Règlement 367-18-10 (Zonage Pavillon Bélaïr)

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement numéro 367-18-10 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements soit déposé et visant à :

- permettre dans la zone publique P-1 l'usage de vente et service de biens liés à l'alimentation;
- permettre dans la zone publique P-1 l'usage récréatif et culturel et récréotouristique, hébergement et restauration.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

1.3.2 Règlement 367-18-10 (Zonage Pavillon Bélaïr)

248-08-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement numéro 367-18-10 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements visant à :

- permettre dans la zone publique P-1 l'usage de vente et service de biens liés à l'alimentation;
- permettre dans la zone publique P-1 l'usage récréatif et culturel et récréotouristique, hébergement et restauration.

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

1.3.3 Demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs

Cette rubrique est reportée.

1.3.4 Règlement 359-00 (Brûlage)

249-08-2018

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement de brûlage numéro 359-00 indiquant les personnes autorisées à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre les contrevenants ainsi qu'à appliquer le règlement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajouter le directeur du Service des incendies comme étant une personne autorisée;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'ajouter le directeur du Service des incendies aux personnes autorisées à l'article 16 et ainsi lui permettre de délivrer des constats d'infraction contre les contrevenants et à appliquer le règlement de brûlage numéro 359-00.

1.3.5 Dépôt des certificats (règlements 367-18-07, 367-18-08, 367-18-09)

250-08-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des certificats de la secrétaire-trésorière relativement à la procédure d'enregistrement des règlements suivant :

- Règlement 367-18-07 (Location d'une résidence)
- Règlement 367-18-08 (Zonage résidentielle RU-5)
- Règlement 367-18-09 (Zonage du centre culturel et communautaire)

1.3.6 Règlement 367-18-07 (location d'une résidence)

251-08-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-07 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- D'interdire la location d'une résidence principale ou secondaire pour un court séjour dans certaines zones;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement était susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes valides présentées par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi ne sont pas suffisantes;

SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 367-18-07 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

1.3.7 Règlement 367-18-08 (Zonage résidentielle RU-5)

252-08-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- De permettre dans la zone résidentielle RU-5 l'usage commercial récréatif, culturel et récréo-touristique d'hébergement et de restauration

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement était susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 367-18-08 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

1.3.8 Règlement 367-18-09 (Zonage centre culturel et communautaire)

253-08-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-09 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- De permettre dans la zone publique P-1 l'usage commercial récréatif, culturel et récréo-touristique socio-culturel;
- De limiter le nombre maximal de siège à 250 pour les établissements commerciaux de classe 1 groupe 2;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 12 mai 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement était susceptible d'approbation référendaire;

SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-18-09 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses

254-08-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n° 8922 à n° 8990, le chèque annulé n° 8984 pour les déboursés du mois de juillet 2018 au montant total de 176 276.66\$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} au 31 juillet 2018 pour un montant de 36 959.75\$;

Pour un total de déboursés pour le mois de juillet 2018 de 213 236.41 \$.

2.2 Rapport des salaires

255-08-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de juillet 2018 au montant de 48 305.29 \$.

3. Ressources humaines

Aucun sujet sous cette rubrique.

4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Centre culturel et communautaire
4.1.1 Ajout de gouttières

256-08-2018

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation de gouttières au centre culturel et communautaire;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Gouttières 2000 déposée le 19 juillet 2018, pour l'installation de gouttières au centre culturel et communautaire au montant de 2 655 \$ taxes en sus.

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique.

6. Réseau routier, transport

6.1 Rechargement partiel chemins Lac-Quenouille et Val-des-Lacs

Cette rubrique est reportée.

6.2 Demande d'autorisation MTQ: balise de réduction de vitesse

257-08-2018

CONSIDÉRANT la nécessité de réduire la vitesse de circulation des véhicules sur le chemin Val-des-Lacs dans la zone de 30 km/h ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité de demander l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation d'une balise de réduction de vitesse sur le chemin Val-des-Lacs dans la zone de 30 km/h.

6.3 Lignage des rues

258-08-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie, de mandater une entreprise pour effectuer le lignage des chemins Charron, Lac-Quenouille, Lac-de-l'Orignal et Val-des-Lacs pour un montant maximal de 6 000 \$ taxes en sus.

6.4 Appel d'offre pour diesel

259-08-2018

CONSIDÉRANT que le contrat de fourniture de diesel au garage municipal de l'entreprise Pétrole Pagé inc. est arrivé à échéance;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie, à faire paraître un appel d'offre pour le diesel au garage municipal situé au 20, chemin Charron.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 2013, chemin du Lac-Quenouille

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

7.1.2 Demande du 2054, chemin du Lac-Quenouille

260-08-2018

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure datée du 8 juillet 2018 a été déposée par Yann Omer-Kassin et qu'elle est accompagnée d'un certificat de localisation minute 1834 réalisé par Philippe Bélanger ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2018-06 est à l'effet de permettre la construction d'un abri sommaire sur un site de 143165 mètres carrés situé à une distance de 110 mètres d'une ligne de rue alors que l'article 76 du règlement 367-02 prescrit que l'abri doit être implanté à plus de 300 mètres d'une ligne de rue et le site doit présenter un surface non inférieur à 15 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un abri sommaire sur un site de 143165 mètres carrés situé à une distance de 110 mètres d'une ligne de rue constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser de permettre la construction d'un abri sommaire sur un site de 143165 mètres carrés situé à une distance de 110 mètres d'une ligne de rue aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'un abri sommaire sur un site de 143165 mètres carrés situé à une distance de 110 mètres d'une ligne de rue.

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2 Demandes de PIIA

Aucun sujet sous cette rubrique.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

**SÉANCE ORDINAIRE
11 AOÛT 2018**

261-08-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de juillet 2018.

8.2.2 Rapport d'activité Fête nationale

262-08-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la Fête nationale 2018.

**Période de questions
Ajournement de l'assemblée**

263-08-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'ajouter l'assemblée au 13 août 2018 à 18 h. Il est 11 h 20.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale**